

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19- REVITALISATION TERRITORIALE

19,2015,01 Avenant A LA CONVENTION CADRE « EPCI PORTE » avec Riom Communauté

RAPPORT

La convention « agglomération porte » entre Riom communauté et le Syndicat mixte du Parc, a été adoptée par le Conseil Communautaire de Riom le 7 février 2013, et le comité syndical du parc le 30 janvier 2013. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Elle a été conclue pour une période maximale de trois ans.

L'avenant, ci-annexé, a pour objet de préciser le contenu et le budget des actions concrètes qui seront menées pour l'année 2015 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention « cadre » :

- Action 1 : Sensibilisation grand public et techniciens territoriaux sur les espèces invasives

Organisation d'une journée type « chasse au trésor » destinée aux citoyens sur le repérage de l'ambrosie et les précautions à prendre, assurée par le Parc.

Coût : une journée agent Parc à 300 €

Organisation d'un chantier-école avec les techniciens recensés par Riom communauté au printemps 2015 : conception, animation, évaluation assurées par un agent Parc

Coût : 1 000 €

Sur cette action peuvent s'ajouter des prestations spécifiques qui seraient assurées par la FREDON ou le CEN pour un coût unitaire journée de 400 euros.

Montant de l'action 1 : 1 300 € minimum

- Action 2 : Formation aux bonnes pratiques en matière de circulation motorisée dans les espaces naturels

Organisation d'une demi-journée de formation à destination des élus et représentants des polices municipales à partir de l'expérience menée sur les Côtes de Clermont. Si le groupe est trop nombreux, il peut être dédoublé sur une journée.

Coût de la demi-journée : 150 € (à reproduire autant que nécessaire en fonction de l'effectif intéressé)

Montant de l'action 2 : 150 € minimum

⇒⇒ Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- > d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2015 et représentant un budget maximum de 2 500 € (marge de manœuvre permettant d'intégrer au besoin des interventions supplémentaires dans le cadre des actions 1 et 2);
- > d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention cadre pour l'année 2015.

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », et autorise le Président à le signer pour l'année 2015.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

- 5 MARS 2015

et de sa publication le

12 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.